



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

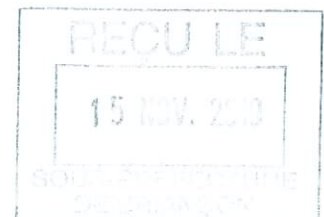
THEME : **TRAVAUX 1**

OBJET : **MODIFICATION DU ROND
POINT DU CHAMP DE MARS
CREATION D'UN GIRATOIRE A
PRIORITE A GAUCHE - NOUVEAU
PLAN DE FINANCEMENT**

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Maurice DUFOUR

Le Conseil Municipal a approuvé le 9 novembre 2009, la modification du Rond-Point du Champ de Mars en carrefour à priorité à gauche.

Il était prévu à l'origine que l'Etat subventionne le projet à hauteur de 30% ce qui, aujourd'hui, n'est plus le cas.

A l'inverse, la Région serait maintenant prête à prendre en charge ce montant.

En conséquence, le plan de financement proposé pour la réalisation de ce projet est le suivant :

	AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR A PRIORITÉ A GAUCHE TRAVAUX EN RÉGIE COMMUNALE	
Région	3 792 €	30%
Département	3 792 €	30%
Autofinancement	5 056 €	40%
	12 640 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications du plan de financement
- d'approuver la réalisation de cette opération en régie communale pour un montant de travaux de 12 640 € HT soit 15 177,44 € TTC,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE